

Stop aux inégalités – le handicap n'arrive pas qu'aux autres

Service déconcentré - Préfecture de Corse - 2018



Vous connaissez la démarche « Stop aux inégalités – le handicap n'arrive pas qu'aux autres » ? Découvrez le programme de cette semaine riche en rencontres et en réalisations.
Egalité - Diversité
Provence-Alpes-

Côte d'Azur
Ministère de l'Intérieur

Description du projet

la Préfecture de Corse (SGAC Secrétariat général pour les affaires de Corse – PFRH Plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH), la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), en partenariat avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et le Handi-Pacte, sous le patronage du Comité Interministériel du Handicap (CIH) et du ministère de l'action et des comptes publics (DGAFP), ont organisé à Ajaccio et pendant une semaine, plusieurs événements sur la thématique « Stop aux inégalités – le handicap n'arrive pas qu'aux autres ».

La semaine en détail

Lundi 19 novembre

Signature du PRITH : un Plan Région d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) a été signé à la Préfecture d'Ajaccio, en présence des principaux acteurs et/ou financeurs de la politique du handicap que sont la Préfecture, le Rectorat, l'ARS, la DIRECCTE, la DRJSCS, la Collectivité de Corse, Pôle emploi, le FIPHFP, l'Agefiph, la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), la MSA (Mutualité

Sociale Agricole) et les partenaires sociaux.

Ces PRITH ont pour objectif de recenser et fédérer les interventions des différents acteurs territoriaux qui œuvrent dans le champ de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, autour d'un plan d'actions unique et partagé. L'enjeu est ainsi d'améliorer la réponse collective aux attentes des personnes handicapées et des employeurs publics et privés, et ce, sur les différents axes de coopération que sont la formation professionnelle, l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi et la sensibilisation des employeurs.

Dans la Presse

- [Article Corse Net Infos](#)
- [Article Corse Matin](#)
- [Article Corse Net Infos](#)

A midi, l'émission Via Nova revenait sur l'intégration des personnes handicapées dans l'emploi en Corse aux côtés de Christine Levy-Fieschi – Conseillère mobilité Carrière au Rectorat de Corse, Pascale Luciani, Présidente de l'association Avanzemu et Isabelle Riso, correspondante handicap de la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Cliquez sur l'image pour voir l'émission en replay

image à venir

Mardi 20 novembre

Organisation d'une table ronde à l'ARS visant à présenter le dispositif d'emploi accompagné qui propose un accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Son objectif est de permettre un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs, qui soit souple, adapté à leurs besoins et mobilisable à tout moment du parcours professionnel.

Les débats étaient également organisés autour de la paire-aidance, qui repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique ou psychique. Le partage d'expérience, du vécu de la maladie et du parcours de rétablissement constituent les principes fondamentaux de la paire-aidance. Ce partage peut prendre plusieurs formes : la participation à des groupes de parole au sein d'associations d'usagers, la rencontre dans des groupes d'entraide mutuelle (GEM), ou encore l'intégration de pairs aidants bénévoles ou professionnels dans les services de soins.

Mercredi 21 novembre

Tenue d'une conférence à la DRJSCS avec comme thématique la promotion de la diversité et la prévention des discriminations dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines et la sensibilisation sur le handicap au travail par M. Guy TISSERANT, Président du cabinet TH Conseil, conférencier Paris Dauphine et auteur du livre : « Le handicap en entreprise : contrainte ou opportunité ? ».

Jeudi 22 et vendredi 23 novembre

Organisation par le SGAC et la PFRH -en partenariat avec le Handi-Pacte Corse – d'un cycle de 4 ateliers autour des thématiques suivantes :

- Jeudi matin : La discrimination dans le monde du travail : L'engagement des recruteurs peut traduire une méconnaissance de la réalité du handicap. Pour développer l'emploi des TH, il faut diffuser des informations concrètes qui battent en brèche les préjugés et la méconnaissance qui engendrent l'anxiété et favorisent le recours aux stéréotypes. Ces derniers, le plus souvent négatifs, alimentent les attitudes discriminantes. Palais Lantivy
- Jeudi après-midi : Les représentations dans la communauté de travail : Comment changer notre regard au sein d'une communauté de travail et permettre aux personnes en situation de handicap de s'épanouir professionnellement tout en sachant que les administrations et nombre d'acteurs se mobilisent depuis de nombreuses années. Palais Lantivy
- Vendredi matin : « Management équitable – demain tous différents » : Surmonter le handicap pour recruter des compétences, maintenir dans l'emploi pour conserver les compétences dans la fonction publique et pour éviter toute marginalisation.
Le recrutement d'un collaborateur en situation de handicap doit pouvoir s'entendre comme étant une opportunité et non une contrainte. Les états d'esprit doivent être bousculés et aller au-delà de la contrainte réglementaire des 6 % d'obligation d'emploi. Pour ce faire, il est nécessaire de développer et d'adapter au sein des administrations un management équitable. Palais des Congrès
- Vendredi après-midi : Table Ronde en mode « Regards croisés » sur la question de l'inclusion dans le monde du travail, qui a permis de recueillir les visions d'experts sur divers sujets comme l'abord de la thématique du handicap dans le monde universitaire, le parallèle avec les politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les évolutions législatives concernant l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail et les politiques handicap conduites dans les services de l'État et les Collectivités. Palais des Congrès

Ces ateliers, animés par François Le Saux – Mari, chef de projet Handi-Pacte Corse, étaient agrémentés de scénettes de théâtre spécialement créées et mises en scène pour l'occasion par la compagnie « le Thé à trois », dirigée par Paul Grenier. Elles ont permis aux participants de se projeter dans des situations concrètes faisant échos aux différentes thématiques abordées, avec humour et sensibilité.

Tout au long de ces 2 journées, plus de 90 personnes se sont rencontrées et ont pu partager leurs pratiques et interrogations quant à l'intégration des personnes handicapées dans la Fonction Publique. Une vingtaine d'employeurs des trois fonctions publiques étaient représentés, dont un grand nombre de services de l'État. Les associations représentatives des personnes handicapées, les partenaires de l'intégration et du maintien dans l'emploi et les organisations syndicales ont également participé et éclairé les échanges lors des divers ateliers.

La présence de représentantes du ministère de l'action et des comptes publics (DGAFP) et des services du Premier ministre (SGG – Comité interministériel au Handicap) a permis de valoriser la déclinaison de la politique du handicap menée par les services de la fonction publique dans le territoire et d'aborder les questions de chantiers qu'il reste à ouvrir dans le cadre du Handi-Pacte en ne s'interdisant pas d'être innovants.

Enfin, ces rencontres ont également été l'occasion de travailler avec des structures du secteur protégé et adapté, puisque les cafés d'accueil offerts aux participants étaient préparés par l'Entreprise Adaptée « La table de Mina » (association Avanzemu) et le buffet du vendredi dressé par l'ESAT ou Licettu (ADAPEI de Corse du Sud).

Objectifs et finalités

Le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés vise à coordonner l'action des cosignataires agissant au service de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Il doit assurer l'accès effectif de ces personnes à tous les dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation de droit commun, aux mesures favorisant leur maintien dans l'emploi et veiller à l'articulation des dispositifs de droit commun et spécifiques.

Les objectifs de cette semaine :

Mobiliser le réseau d'acteurs institutionnels pour consolider une communauté de travail autour d'éléments de langage commun.

Redonner du sens à la politique d'inclusion pour lever les freins au développement d'actions au sein des services.

permettre de présenter des actions innovantes qui permettront d'améliorer les conditions de travail et ainsi faciliter l'accueil des agents en situation de handicap ;

Permettre à tout agent de connaître les actions menées par les institutions et appréhender les outils à disposition pour réussir l'inclusion des personnes en situation de handicap par l'insertion et le maintien dans l'emploi.

Organisation d'une semaine dédiée.